

**PROGRAMME COMMERCIAL
« SERVICES À L'IMPLANTATION DES
ÉLECTROTECHNOLOGIES (SIE) »**

1 Par sa décision D-2001-65 du 6 mars 2001, la Régie a approuvé la reconduction du
2 programme commercial « Services à l'implantation des électrotechnologies » (« SIE »)
3 pour une durée de 24 mois, cette prolongation correspondant à la deuxième phase du
4 programme. Cette deuxième phase, SIE 2, s'est terminée le 31 décembre 2004¹. Depuis
5 2006, le Distributeur fait état du suivi des garanties de prêt du programme SIE 2.
6 L'année 2011 étant l'année d'échéance des dernières garanties, le présent suivi
7 constitue le dernier suivi déposé à la Régie dans le cadre de ce programme.

1. GARANTIES DE PRÊT AU 31 DÉCEMBRE 2011

8 À la fin du programme SIE 2, vingt-six prêts d'une valeur totale de 15 958 835 \$ avaient
9 été autorisés par le Distributeur pour un montant total de garanties de prêt de
10 11 643 254 \$. Au 31 décembre 2011, le solde résiduel de ces garanties de prêt est nul.

11 Au 31 décembre 2011, aucun des vingt-six prêts initialement octroyés n'est encore actif.
12 De ces vingt-six prêts terminés, vingt-un ont été entièrement remboursés, un n'a pas été
13 octroyé, tandis que quatre autres ont été transférés aux mauvaises créances.

14 En ce qui a trait au montant de 532 k\$ qui était en litige au 31 décembre 2010,
15 l'institution financière prêteuse a abandonné, en 2011, sa réclamation conséquemment à
16 la prescription sur ce dossier. Compte tenu du solde résiduel nul, le Distributeur n'a donc
17 pas provisionné, au titre de mauvaises créances en 2011, de somme additionnelle.
18 Concernant les quatre dossiers transférés aux mauvaises créances, le Distributeur aura
19 versé, au cours des dernières années, un montant total de 1 462 379 \$ en
20 compensation.

¹ Dans le cadre de son rapport annuel 2005, le Distributeur a produit un suivi faisant état des résultats cumulés depuis le début du programme jusqu'au 31 décembre 2005.